

A group of five people (three women and two men) standing in a field, looking at a document together.

# Aide Agri-mobilité

## L'aide d'Action Logement

### en faveur des salariés du secteur agricole

### en mobilité professionnelle

Subvention accordée dans la limite des dépenses effectivement engagées, destinée à couvrir une double charge de logement ou des dépenses connexes au changement de logement à hauteur de :

- **1 600 €** si le salarié s'adresse directement à ASTRIA
- **3 200 €** avec l'accord écrit de l'entreprise du salarié

#### Les bénéficiaires :

Les bénéficiaires sont les salariés des entreprises agricoles assujetties, occupant un emploi permanent ou temporaire et tenus, à l'embauche ou lors du changement de lieu au sein de la même entreprise, de changer de logement ou d'en avoir un second.

#### Les modalités :

C'est une subvention accordée dans la limite des dépenses effectivement engagées.

#### Les montants :

- 1 600 € maximum si le salarié s'adresse directement à ASTRIA.
- 3 200 € maximum avec l'accord écrit de l'entreprise du salarié.

#### Les conditions :

- La distance entre l'ancienne résidence et la nouvelle doit être supérieure à 70 kilomètres ;
- Le délai pour présenter la demande est de 6 mois à compter de l'embauche ou du changement de lieu de travail ;
- La périodicité de l'octroi de l'aide : pas plus d'une fois tous les 2 ans.
- Le cumul est possible avec les autres aides accessibles aux salariés du secteur agricole.

#### Les dépenses engagées sur le site de départ :

- Les frais d'assistance à la mise en location ou à la vente du logement,
- Les frais et émoluments de notaire,
- Les frais de mainlevée, d'hypothèque,
- Les indemnités de remboursement anticipé des prêts immobiliers consécutives à la vente du logement,
- Les intérêts intercalaires des prêts relais.

#### Les dépenses engagées sur le site d'accueil :

- Les frais d'agence pour la recherche d'un logement locatif ou à l'accession, pour les prestations ayant débouché sur la signature d'un bail ou d'un acte authentique de vente sans condition suspensive ni faculté de dédit,
- Les frais d'établissement de contrats locatifs,
- Les frais et émoluments de notaire,
- Les frais de montage du dossier financier pour l'acquisition du logement,
- Les charges d'emprunt correspondantes,
- Les frais d'assistance à l'installation dans le logement.



**La demande de subvention doit être visée par l'entreprise qui détermine le montant de la subvention dans les limites fixées par la réglementation en vigueur ainsi que par le budget annuel qui lui est alloué.**



## Sont également finançables :

- Les dépenses pour double charge de logement (dont six mois de loyer et charges locatives).

## Les dépenses non couvertes sont :

- Les frais de branchement d'électricité ;
- Les frais de déménagement (déménageurs, location de véhicule...);
- Les frais d'hôtel ;
- Les frais d'installation dans le logement (rideaux, meubles, électroménager, revêtements de surface...).

## ASTRIA partout en France

### ASTRIA Île-de-France : (Siège social)

1 square Chaptal  
92309 LEVALLOIS-PERRET  
Tél. : 01 57 77 50 00

### ASTRIA à ARRAS :

23, bd Vauban - BP 90441  
62028 ARRAS CEDEX  
Tél. : 03 21 16 14 60

### ASTRIA à BEAUVAIS :

52 av. de la République - BP 40604  
60006 BEAUVAIS CEDEX  
Tél. : 03 44 48 58 21

### ASTRIA à BÉTHUNE :

44, rue Sadi-Carnot - BP 50611  
62412 BÉTHUNE CEDEX  
Tél. : 03 21 56 81 38

### ASTRIA à BORDEAUX :

Béryl 1  
22 rue Jacques-Prévert  
33692 MÉRIGNAC CEDEX  
Tél. : 05 56 17 43 03

### ASTRIA à DOUAI :

72, rue de Valenciennes  
BP 40002  
59501 DOUAI CEDEX  
Tél. : 03 27 08 25 25

### ASTRIA à LENS :

52, rue Eugène-Bar  
BP 122  
62303 LENS CEDEX  
Tél. : 03 21 28 27 29

### ASTRIA à LYON :

20 rue Childebert  
69291 LYON CEDEX 02  
Tél. : 04 37 23 51 70

### ASTRIA à MARSEILLE :

Le Grand Prado  
6 allées Turcat Méry  
13008 MARSEILLE  
Tél. : 04 91 29 62 29

### ASTRIA à MAUBEUGE :

3, esplanade Berteau  
BP 50047  
59601 MAUBEUGE CEDEX  
Tél. : 03 27 58 23 23

### ASTRIA à MONTPELLIER :

145 rue de l'Acropole  
CS 69001  
34061 MONTPELLIER CEDEX 2  
Tél. : 04 67 42 17 70

### ASTRIA à NICE :

Arénas, porte C - 455  
Prom. des Anglais  
06299 NICE CEDEX 3  
Tél. : 04 93 18 18 06

### ASTRIA à RENNES :

Immeuble le Bignon 3  
2 rue du Bignon - CS 76317  
35063 RENNES CEDEX  
Tél. : 02 99 22 20 40

### ASTRIA à STRASBOURG :

7 quai St-Jean  
BP 70027  
67084 STRASBOURG CEDEX  
Tél. : 03 90 22 40 40

### ASTRIA à TOULOUSE :

9 rue Ritay  
31000 TOULOUSE  
Tél. : 05 62 73 34 50

### ASTRIA à VALENCIENNES :

68, rue de Famars - BP 17  
59312 VALENCIENNES CEDEX 9  
Tél. : 03 27 38 18 00

Action Logement – Les entreprises s'engagent avec les salariés

ASTRIA association déclarée régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 - SIRET 319 862 009 00127  
Organisme collecteur de la participation des employeurs à l'effort de construction enregistré sous le n° 3  
Conditions en vigueur au 01/03/2010, susceptibles d'être modifiées. Ce produit est soumis à des conditions particulières. Renseignez-vous

[www.astria.com](http://www.astria.com)